



Le Dominiquois

Journal mensuel de Saint-Dominique

SOMMAIRE

Municipalité de Saint-Dominique.....p. 2
 Meubles Bernard Tanguay.....p. 3
 Procès-verbaux (résumé).....p. 4 et 5
 Parrainage civique.....p. 5
 Avis publics.....p. 6 à 10
 Avis aux citoyens.....p. 11
 Feux à ciel ouvert.....p. 12
 Dessin Sopfeu.....p. 13
 Bibliothèque.....p. 14
 Transport adapté collectifp. 15
 Fabriquep. 16
 École de la Rocadep. 17
 Place aux Dominiquoisp. 18
 Comités de Bassin Versant.....p. 19
 Régie Intermunicipalep. 20 et 21
 Nos professionnels.....p. 22 et 23
 Avis - Utilisation de l'eau.....p. 24

Tous vos articles
 devront nous parvenir pour
le premier jour de chaque mois
avant 11 h
 par courriel au
recep@st-dominique.ca



Un nouveau règlement provincial concernant les propriétaires de chien

- Un chien de **20 kg** et plus doit porter en tout temps, attaché à sa **laisse, un licou ou un harnais**
- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une **longueur maximale de 1,85 m.**
- Votre animal doit être **enregistré auprès du SPAD** «Société protectrice des animaux de Drummond»
<https://spad.ca>



Pour obtenir plus d'information ou enregistrer votre animal
 SPAD : <https://spad.ca>



Maire



Robert HOULE
- Régie des déchets
- Substitut OMH

District no 1



Hugo MC DERMOTT
- Comité des citoyens
(Carrières Saint-Dominique)
- Comité de la Crête

District no 2



Stéphanie LAMBERT
- Bibliothèque

District no 3



Marie-Josée BEAUGARD
- OMH
(Office municipal d'habitation)

District no 4



Jean-François MORIN
- CCL
(Comité consultatif des loisirs)
- Substitut Régie des déchets

District no 5



Lise BACHAND
- CCU
(Comité consultatif d'urbanisme)

District no 6



Vincent PERRON
- Service incendie
- Substitut CCU

Administration

450 774-9939

Secrétaire-réceptionniste

Louise Goulet poste 221

Adjointe administrative

Geneviève Phaneuf poste 230

Service d'inspection

Eddy Perez poste 222
(Disponible les lundis, mardis et jeudis)

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Christine Massé poste 223

Technicienne comptable

Mélissa Lussier poste 224

Coordonnateur aux travaux publics et ressources matérielles et Directeur général adjoint

François Daudelin poste 225

Coordonnatrice des loisirs

Fanny St-Jean poste 226

Services publics

Service d'urgence 9 11

Bibliothèque Saint-Dominique 450 771-0256
Micheline Bousquet, responsable

Fabrique Saint-Dominique 450 773-0233

École de la Rocade 450 773-7223

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond) 1 855-472-5700
Contrôle animalier

AVIS AUX ORGANISMES

Nous vous rappelons qu'une page vous est réservée.
Veuillez donc nous faire parvenir vos articles le ou **avant le premier jour du mois, 11 h.**

Coordonnées

Bureau municipal : 467, rue Deslandes, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0
Téléphone : 450 774-9939 • Télécopieur : 450 774-1595 • www.st-dominique.ca
Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



Jusqu'au 30 juin 2020, les mobiliers de salon Bugatti sont en promotion.
ÉCONOMISEZ 20% DE RABAIS
à l'achat d'un item et 25% à l'achat de 2 et plus.



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 1-800-773-2327





Veuillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-dominique.ca sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 juin 2020, à 20 h.

CONSEIL

- > En temps de COVID-19, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- > D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.
- > Le conseil municipal approuve les salaires payés au montant de 39 584,52 \$, les comptes payés au montant de 210 773,41 \$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 2 juin 2020 au montant de 13 660,16 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.
- > La directrice générale dépose le rapport du maire, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, et ce document sera publié dans le journal *Le Dominiquois* et sur le site internet municipal.
- > Le conseil autorise l'acquisition de l'immeuble situé au 1199, rue Principale, au montant de 140 000 \$ et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'avis de modifications et réalisations de conditions, reçu de la Caisse en date du 20 mai 2020 ainsi que tous les autres documents requis afin de donner effet à la présente résolution.
- > Proclamation de la journée du 15 juin 2020 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains et invitation à tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.
- > Le conseil octroie le contrat à Groupe Allaire Gince Infrastructures inc., pour les travaux de réfection de la rue Deslandes, en référence à l'appel d'offres, dossier SDOM-00257702 et en accepte le coût au montant estimé de 1 195 740 \$, taxes incluses.
- > Le conseil autorise la réfection de la toiture du 1221, rue Principale et mandate Toiture Centre-du-Québec à cet effet, au montant de 12 055 \$ plus taxes.
- > Le conseil autorise de remplacer la résolution 2020-67 par celle-ci afin de procéder à l'installation de réservoir à essence pour un montant de 4 079,30 \$ auprès d'Énergie Sonic inc. et de prévoir un montant estimé de 1 500 \$ pour l'achat de matériel afférent à la réalisation de ces travaux en régie interne. Cette résolution remplace la résolution 2020-67.
- > Le conseil octroie le contrat à Énergère inc. concernant les travaux de conversion de luminaires de rue au DEL et les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'étude de faisabilité et autorise monsieur François Daudelin, directeur général adjoint à signer le contrat et à accomplir toute formalité découlant de l'appel d'offres ou de ce contrat.
- > Suite à la recommandation du comité de direction du SSI Saint-Dominique, le conseil autorise l'embauche de monsieur Pascal Gatien au sein du service des incendies de Saint-Dominique.



- > Le conseil autorise les achats demandés par le service des incendies, auprès de l'Arsenal pour un montant de 4 220 \$.
- > Le conseil entérine les différentes mesures et modifications pour la tenue du camp de jour 2020. **Il est entendu qu'en cas d'éclosion par le personnel ou les usagers, il pourrait y avoir une interruption de services. Ce dossier étant très évolutif, les décisions se prendront en fonction des événements et des recommandations des personnes ou organismes en autorité.**

LÉGISLATION

- > Adoption du règlement 2020-363 modifiant le Règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.
- > Adoption du règlement 2020-364 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.
- > Adoption du règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de

880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne.

FINANCES

- > Conciliation des postes Aqueduc et égouts – Un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 291 911,49 \$ et un déficit cumulé en égouts de 40 409,55 \$ sont présentés. Ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2019 au poste budgétaire surplus général non affecté.

DIVERS

- > La directrice générale dépose le rapport annuel 2019 de la bibliothèque municipale.

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil.

Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil. Conséquemment, le procès-verbal n'est disponible en ligne que lors de son adoption.

➤ PARRAINAGE CIVIQUE



Chantal, début cinquantaine,
aime le cinéma, prendre
des marches et magasiner

Créateur d'amitié

Devenez bénévole auprès de Chantal
3 heures par mois qui brisent l'isolement

450 774-8758 • parrainagecivique.org





Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

À tous les électeurs de la municipalité de Saint-Dominique

AVIS est, par la présente, donné par Christine Massé, qu'à la séance ordinaire du 2 juin 2020, le conseil municipal a adopté par résolution le règlement intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ».

Ledit règlement divise le territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Le territoire de la Municipalité de Saint-Dominique, qui comptait en janvier 2020 un total de 1969 électeurs domiciliés et 9 électeurs non domiciliés, pour un grand total de 1978 électeurs, est divisé en 6 districts électoraux (moyenne de 330 électeurs par district), tel que ci-après délimités et décrits dans le sens horaire. À noter qu'à moins d'indications contraires, le centre des voies de circulation et des démarcations indiquées constitue la limite effective.

District électoral numéro 1 - Secteur ouest (Bas des Côtes et secteur rue Principale est)

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Principale (137) et de la limite municipale Nord-ouest; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rue Principale (137), le prolongement en direction Sud-ouest de la rue Saint-Dominique dans la limite séparant les deux propriétés sises aux 1190 et 1196 rue Principale, son prolongement en direction Sud-ouest dans la longue limite Nord-ouest de la propriété sise au 1190 rue Demers, les limites municipales Sud-ouest et Nord-ouest, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 314 électeurs pour un écart à la moyenne de -4,85 % et possède une superficie de 6,20 km².

District électoral numéro 2 - Secteur Rang 7 et rue Boucher

En partant d'un point situé à la triple intersection du 7e Rang, de la rivière McKay et de la limite municipale Nord-est ; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Nord-est, la limite municipale Sud-est et son prolongement en direction Sud-ouest dans la limite d'arrière-lots séparant les propriétés du 7e Rang de celles du 9e Rang, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137), le 7e Rang, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud-est du 7e Rang, la limite Nord-est de la propriété sise au 500 7e Rang, ce dernier rang, la rue Principale (137), les limites municipales Nord-ouest et Nord-est, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 317 électeurs pour un écart à la moyenne de -3,94 % et possède une superficie de 28,53 km².

District électoral numéro 3 - Secteur centre

En partant d'un point situé à l'intersection du 7e Rang et de la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137), le ruisseau de la Cenelle, le lointain prolongement en direction Nord-est de la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue Adam, cette dernière limite, la limite Nord-ouest du parc municipal situé au 565 rue Adam, la limite Nord-ouest des propriétés sises aux 1097 et 1096 rue Chicoine, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Lussier, la rue Vanier, la rue Lussier, la rue Saint-Dominique, la rue Principale (137), le 7e Rang, la limite Nord-est de la propriété sise au 500 7e Rang, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud-est du 7e Rang, le 7e Rang, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 333 électeurs pour un écart à la moyenne de +0,91 % et possède une superficie de 1,30 km².



District électoral numéro 4 - Secteur nord (secteur résidentiel)

En partant d'un point situé à l'intersection du ruisseau de la Cenelle et de la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137), le prolongement en direction Nord-est de la rue Saint-Dominique, cette dernière rue, la rue Ménard, la rue Vanier, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Lussier, la limite Nord-ouest des propriétés sises aux 1096 et 1097 rue Chicoine, la limite Nord-ouest du parc municipal situé au 565 rue Adam, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue Adam, son lointain prolongement en direction Nord-est, le ruisseau de la Cenelle, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 335 électeurs pour un écart à la moyenne de +1,52 % et possède une superficie de 0,44 km².

District électoral numéro 5 - Secteur noyau villageois

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Archambault et de la rue Saint-Dominique ; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Nord-est, la rue Saint-Dominique et son prolongement en direction Nord-est, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137), le lointain prolongement en direction Nord-est du tronçon Nord-ouest de la rue Bousquet, cette dernière rue, la rue Principale (137), la longue limite Nord-est de la propriété sise au 1348 rue Principale, la limite municipale Sud-ouest, la longue limite Nord-ouest de la propriété sise au 1190 rue Demers, son prolongement en direction Nord-est dans la limite séparant les deux propriétés sises aux 1190 et 1196 rue Principale, la rue Saint-Dominique, la rue Lussier, la rue Vanier, la rue Ménard, la rue Saint-Dominique, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 363 électeurs pour un écart à la moyenne de +10,00 % et possède une superficie de 4,03 km².

District électoral numéro 6 - Secteur Rang 9, Plage-au-Sable et Brûlé

En partant d'un point situé à la triple intersection du 9e Rang, de la route Martel et de la limite municipale Nord-est ; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, les limites municipales Nord-est puis Est puis Sud-ouest, la longue limite Nord-est de la propriété sise au 1348 rue Principale, cette dernière rue, le tronçon Nord-ouest de la rue Bousquet et son lointain prolongement en direction Nord-est, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la très lointaine limite d'arrière-lots des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue Principale (137), la limite d'arrière-lots séparant les propriétés du 7e Rang de celles du 9e Rang, la limite municipale Nord-est, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 316 électeurs pour un écart à la moyenne de -4,24 % et possède une superficie de 30,34 km².

Le tout en référence au cadastre officiel du Québec.

AVIS est aussi donné que le règlement est disponible, à des fins de consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, aux heures régulières du bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur, conformément à l'article 23 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition au règlement. Cette opposition doit être adressée comme suit :

Commission de la représentation électorale du Québec

Édifice René-Lévesque

3460, rue de La Pérade

Québec (Québec) G1X 3 Y5

DONNÉ à Saint-Dominique, le 3 juin 2020.

Christine Massé

Directrice générale et secrétaire-trésorière



RAPPORT 2020

Mesdames, messieurs les membres du conseil,

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire et afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que les indications préliminaires de l'exercice 2020.

ÉTATS FINANCIERS 2018

Revenus :	3 604 980 \$	Dépenses :	3 769 039 \$
Déficit de l'exercice :	(164 059) \$	Dette :	1 066 433 \$
Investissements et immobilisations :	205 164 \$	Excédent de fonctionnement :	304 153 \$

AVIS DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur FBL s.e.n.c.r.l. société de comptables professionnels agréés, ces états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Dominique, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Le taux global de taxation réel de 2019 est de 0,7432/ 100 \$

De l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la municipalité de Saint-Dominique a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

POSTE	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	12 000 \$	6 000 \$	18 000 \$
Élus	4 000 \$	2 000 \$	6 000 \$
Rémunération et allocation annuelle du maire à la MRC des Maskoutains			
Maire	6 362.04 \$	3 181.04 \$	9 543.08 \$
Rémunération et allocation annuelle d'un conseiller et substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains			
Maire	818.76 \$	409.32 \$	1228.08 \$

Les prochains mois seront très mouvementés, la rue Deslandes fera l'objet d'une reconstruction complète avec un aménagement différent pour la partie cyclable et piétonnière, nous souhaitons améliorer la sécurité des enfants qui y circulent et améliorer l'aspect visuel par l'ajout de verdure.

Aussi, le projet de construction de la bibliothèque et du centre multifonctionnel verra enfin le jour, le contrat sera donné en juin et les travaux débiteront. Ceux-ci se dérouleront sur près de 2 ans.

Soucieux d'assurer à nos concitoyens une qualité de vie, votre conseil municipal élaborera le budget 2021 avec le souci de vos préoccupations et la volonté de poser les actions concrètes visant le bien-être collectif et le renforcement du sentiment d'appartenance à cette belle municipalité qu'est la nôtre.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 2 juin 2020.

Robert Houle, maire



Avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite afin de remplacer l'assemblée publique de consultation

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 2020-360 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN DE SOUSTRAIRE LE LOT NUMÉRO 4 727 297 DU PRÉSENT RÈGLEMENT

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 3 mars 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « **RÈGLEMENT 2020-360 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN DE SOUSTRAIRE LE LOT NUMÉRO 4 727 297 DU PRÉSENT RÈGLEMENT** ».
- 2.- Le 13 mars 2020, par le décret numéro 177-2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire du Québec en raison de la pandémie liée à la Covid-19.
- 3.- L'état d'urgence sanitaire a par la suite été renouvelé par décrets ministériels pour des périodes de 10 jours et est actuellement en vigueur jusqu'au 3 juin 2020.
- 4.- Par l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, il est prévu que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil municipal en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.
- 5.- Conformément à cet arrêté numéro 2020-033, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite qui se tiendra du 11 au 26 juin 2020.
- 6.- Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Dominique peuvent donc formuler leurs commentaires ou adresser leurs questions auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en déposant dans la boîte aux lettres fixée à l'extérieur du bureau municipal ou en faisant parvenir au bureau municipal, par la poste ou par courriel, leurs commentaires ou questions à l'égard du **RÈGLEMENT 2020-360 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN DE SOUSTRAIRE LE LOT NUMÉRO 4 727 297 DU PRÉSENT RÈGLEMENT** et ce, entre le 11 et le 26 juin 2020.
- 7.- Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Dominique qui formuleront des commentaires auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière doivent inscrire sur le document leurs noms et adresses ainsi que les motifs au soutien de leur demande, le cas échéant.
- 8.- Les demandes ou commentaires peuvent être transmis par la poste ou par courriel, à l'attention de Mme Christine Massé, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
Dépôt dans la boîte aux lettres du bureau municipal : Municipalité de Saint-Dominique
 467, rue Deslandes, Saint-Dominique, QC J0H 1L0

Par la poste : Municipalité de Saint-Dominique
 467, rue Deslandes, Saint-Dominique, QC J0H 1L0

Par courriel : admin@st-dominique.ca
- 9.- Après la tenue de la consultation écrite, le conseil pourra décider d'adopter le *Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement* et continuer le processus requis pour la mise en vigueur de ce Règlement.
- 10.- Le projet de *Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement* vise à exclure le lot numéro 4 727 297 des zones assujetties à la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble.
- 11.- Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
- 12.- Le projet de *Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement* est joint au présent avis public et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Dominique à l'adresse courriel suivante :
<http://municipalite.saint-dominique.qc.ca/>

Donné à Saint-Dominique, le 3 juin 2020.

Christine Massé

Directrice générale et secrétaire-trésorière



Avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite afin de remplacer l'assemblée publique de consultation

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 2020-361 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 3 mars 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « **RÈGLEMENT 2020-361 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7** ».
- 2.- Le 13 mars 2020, par le décret numéro 177-2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire du Québec en raison de la pandémie liée à la Covid-19.
- 3.- L'état d'urgence sanitaire a par la suite été renouvelé par décrets ministériels pour des périodes de 10 jours et est actuellement en vigueur jusqu'au 3 juin 2020.
- 4.- Par l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, il est prévu que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil municipal en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.
- 5.- Conformément à cet arrêté numéro 2020-033, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite qui se tiendra du 11 au 26 juin 2020.
- 6.- Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Dominique peuvent donc formuler leurs commentaires ou adresser leurs questions auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en déposant dans la boîte aux lettres fixée à l'extérieur du bureau municipal ou en faisant parvenir au bureau municipal, par la poste ou par courriel, leurs commentaires ou questions à l'égard du **RÈGLEMENT 2020-361 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7** et ce, entre le 11 et le 26 juin 2020.
- 7.- Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Dominique qui formuleront des commentaires auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière doivent inscrire sur le document leurs noms et adresses ainsi que les motifs au soutien de leur demande, le cas échéant.
- 8.- Les demandes ou commentaires peuvent être transmis par la poste ou par courriel, à l'attention de Mme Christine Massé, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Dépôt dans la boîte aux lettres du bureau municipal :	Municipalité de Saint-Dominique 467, rue Deslandes, Saint-Dominique, Québec J0H 1L0
Par la poste :	Municipalité de Saint-Dominique 467, rue Deslandes, Saint-Dominique, Québec J0H 1L0
Par courriel :	admin@st-dominique.ca
- 9.- Après la tenue de la consultation écrite, le conseil pourra décider d'adopter le Règlement 2020-361 amendant le *règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les normes concernant le stationnement et les usages autorisés dans la zone M-7* et continuer le processus requis pour la mise en vigueur de ce Règlement.
- 10.- Le projet de *Règlement 2020-361 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les normes concernant le stationnement et les usages autorisés dans la zone M-7* vise à modifier les usages autorisés dans la zone M-7 afin d'autoriser l'usage résidentiel R2 « bifamilial », l'usage résidentiel R3 « trifamilial » et l'usage résidentiel R4 « multifamilial ».

Le projet de règlement vise également à modifier les normes relatives aux dimensions des cases de stationnement et des allées de circulation.
- 11.- Les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.
- 12.- Le projet de *Règlement 2020-361 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les normes concernant le stationnement et les usages autorisés dans la zone M-7* est joint au présent avis public et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Dominique à l'adresse courriel suivante :

<http://municipalite.saint-dominique.qc.ca/>

Donné à Saint-Dominique, le 3 juin 2020.

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière



RINÇAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC



Vers la mi-juin, la Municipalité de Saint-Dominique procédera au rinçage annuel du réseau de distribution d'eau potable

Le but de cette opération est d'évacuer les dépôts ferreux qui s'accumulent dans le réseau, afin d'assurer la meilleure qualité d'eau possible.

Durant cette période, il est possible que l'eau qui coule de votre robinet soit légèrement colorée.

> Si votre eau est colorée...

Il suffit alors de laisser couler l'eau froide, de préférence dans la baignoire, jusqu'à ce qu'elle retrouve sa limpidité. Cette coloration temporaire est liée à la présence de fer dû à la corrosion et n'est pas nuisible pour la santé.

Merci de votre compréhension

François Daudelin
Coordonnateur des travaux publics



Interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Saint-Hyacinthe le 21 mai 2020 - À l'approche des premières belles journées et en l'absence de précipitation de pluie à long terme, le service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains vous rappelle qu'il est présentement interdit de faire des feux à ciel ouvert sur son territoire. Cette mesure est décrétée par la SOPFEU sur la quasi-totalité du territoire québécois.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert?

Tout feu brûlant ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Dans les prochains jours, le danger d'incendie sera **EXTRÊME** sur notre territoire. Donc, nous vous invitons à adopter des comportements sécuritaires simples pour éviter un début d'incendie. Le potentiel d'allumage est extrême et un éventuel incendie pourrait se propager rapidement et devenir incontrôlable.



Saint-Hyacinthe
Centre-du-Québec

Judi 21 mai 2020

Mis à jour quotidiennement à 9h16

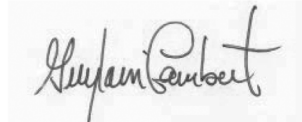
Danger d'incendie **EXTRÊME**

BAS MODÉRÉ ÉLEVÉ TRÈS ÉLEVÉ **EXTRÊME**



Depuis le début de l'année, les services incendies de la MRC ont dû intervenir à 31 reprises pour des feux d'herbe.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre service incendie ou à consulter le site de la SOPFEU : <https://sopfeu.qc.ca/>



Guylain Lambert
Technicien en prévention des incendies



Il existe des alternatives sécuritaires et écologiques aux brûlages de rebuts.

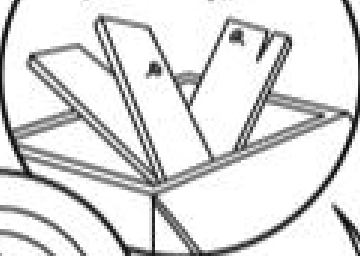
Compostage



Collecte des résidus verts



Écocentre





PRÊTS SANS CONTACT À LA BIBLIOTHÈQUE

Pour emprunter des livres...

1. Réservez vos livres

Par téléphone : 450 771-0256

(laissez un message sur la boîte vocale)

Par courriel : biblio@dominique.qc.ca

Via le catalogue Simba : simba2.crsbp.qc.ca

Catalogue **Simb@**

Saint-Dominique

2. Présentez-vous à la bibliothèque le jour de votre rendez-vous.

Des flèches vous indiquent où vous présenter.

Cognez à la porte et **attendez que l'on vienne vous répondre**. Vous ne pouvez pas entrer dans la bibliothèque.

Pour retourner des livres...

Déposez le sac contenant vos livres dans la chute à livres.



Ouverture 8 juin 2020

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

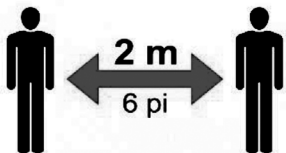
Les **nouveautés** seront :

- Publiées sur la page Facebook de la bibliothèque



- Affichées près de la chute de livres.

- Publiées dans le Dominiquois



En tout temps, respectez la **distance de 2 mètres** avec les autres usagers et les bénévoles de la bibliothèque.

Soyez patients, nous devons respecter plusieurs règles pour offrir un service sécuritaire pour tous.

Merci pour votre collaboration !



PORT DU MASQUE, DU COUVRE-VISAGE OU DE LA VISIÈRE OBLIGATOIRE EN TRANSPORT

À compter du 1er juin 2020, et tant que la Santé publique exigera des mesures de distanciation sociale, le port du masque, du couvre-visage ou de la visièrre sera obligatoire pour tous ceux qui se déplaceront avec le service de transport de la MRC des Maskoutains. L'usager qui n'aura pas cette protection se verra refuser l'accès au véhicule.

Soyez assuré que ces dispositions sont instaurées pour la santé et la sécurité de tous.

Le service de transport adapté et collectif de la MRC des Maskoutains est en vigueur 7 jours par semaine, du lundi au jeudi entre 5 h 40 et 22 h, le vendredi entre 5 h 40 et minuit, le samedi entre 8 h et minuit et le dimanche entre 8 h et 22 h.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Par courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Par téléphone : **450 774-3170**





Au fil des jours...

À NOTRE PRIÈRE

MICHEL CHAGNON, décédé au Centre Andrée-Perrault de Saint-Hyacinthe, le 23 mai 2020, à l'âge de 78 ans. Il était le fils de feu Robert Chagnon et de feu Cécile Chagnon demeurant à Saint-Dominique. Le défunt laisse dans le deuil ses frères et soeurs : Yves-Robert (Gisèle Touchette), Jean-Pierre (Denise Ducharme), feu André (Jacqueline Cordeau), Micheline, Ginette (Pierre Pelletier), feu Suzanne, ses neveux et nièces, autres parents et amis. En raison des circonstances de la pandémie, une Cérémonie religieuse sera célébrée lorsque la situation sera revenue à la normale.

Fabrique Saint-Dominique • 1211, rue Principale, Saint-Dominique, Qc
Téléphone : 450-773-0233 - Télécopieur : 450-773-0397 - Courriel : fabrique1@cgocable.ca

Dîme et dons

Toutes les activités religieuses ont été mises sur pause à cause de la pandémie. La planification du déconfinement des lieux de culte du Québec est amorcée. Une coalition de leaders de groupes religieux présents au Québec a transmis au gouvernement plusieurs documents en vue de préparer une réouverture sécuritaire des lieux de culte. Le jeudi 28 mai, une équipe gouvernementale a rencontré les membres de cette table de concertation interreligieuse. De l'avis général, ce premier contact s'est avéré très positif et laisse entrevoir une réouverture sécuritaire des lieux de culte dans un délai rapproché.

Il faut se rappeler qu'à Saint-Dominique la messe du dimanche sera à 9h quand la réouverture de l'église sera réalisée.

Les paroissiennes et les paroissiens qui n'ont pas payé leur dîme peuvent le faire par la poste ou en déposant leur chèque au presbytère par la fente de la porte du bureau.

Travaux dans les sorties de l'église

Tous les travaux exigés par la Régie du Bâtiment du Québec pour rendre conformes toutes les sorties dans l'église sont terminés depuis le 26 mars 2020. C'est grâce aux dons des paroissiennes, des paroissiens et des communautés religieuses que ces travaux ont pu être réalisés. Un grand merci! La facture totale s'est élevée à 39 594 \$.

Parcours catéchétique

La préparation des enfants aux différents sacrements se poursuivra à l'automne.

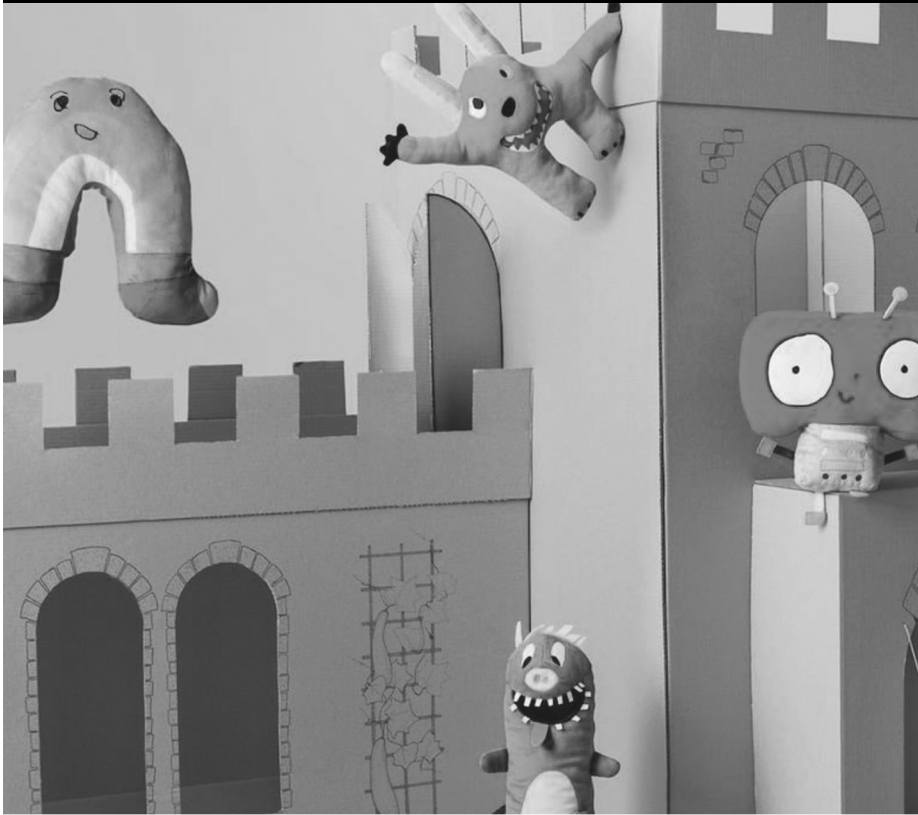
Ventes de partage

Vous pouvez continuer à apporter les objets que vous souhaitez donner sur le perron à l'arrière du presbytère. Cependant, si vous en avez beaucoup, nous vous demandons de communiquer avec Gilles Claing au 450-773-6419.

Réparation de la toiture de l'église

Jean Dubreuil a accepté d'être le président d'honneur de la campagne de financement. Elle n'a pas pu être organisée avant l'arrêt de toutes les activités. Vu le coût élevé de la réparation, elle se fera en deux temps. Le remplacement de la toiture du côté du presbytère se fera en août prochain. Cette partie plus endommagée causait une infiltration d'eau dans le plafond au-dessus de l'orgue. Elle a été colmatée pour éviter des dommages plus importants. Le contrat a été donné à Gouttières et Toitures P.M. pour la somme de 15 520 \$. Vos dons sont les bienvenus. Soyez généreux !

Tous ENSEMBLE, ça va bien aller !



Les peluches SAGOSKATT sont dessinées par des enfants, pour des enfants.

Chaque année, IKEA Family lance l'appel à tous les enfants afin de créer la peluche de ses rêves !

Les dessins gagnants deviendront la collection de jouets câlins **SAGOSKATT** de l'an prochain, en vente dans les magasins IKEA partout dans le monde.

Le prix d'achat sera donné intégralement à une initiative locale.

Des dessins d'enfants transformer en peluche pour aider d'autres enfants !



Située sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains.

L'école primaire de la Rocade regroupe plus de 265 élèves. Cette petite école dynamique offre des activités diversifiées pour les élèves ainsi que le programme Passe-Partout destiné aux enfants d'âge préscolaire.





RUBRIQUE

« Place aux Dominicains »

Le journal la Presse a demandé à quatre pros du barbecue de juger une variété de sauces barbecue québécoises pour déterminer les 10 meilleures. Dans l'article *Sauces BBQ à l'essai* publié le 19 mai nous apprenions que la sauce *Steak et BBQ* de la compagnie Britannia Mills Steak & BBQ était dans ce top 10. Nous aimerions féliciter cette compagnie dominicaine pour leur nomination.

EN CETTE
PÉRIODE DE CRISE,
FAVORISONS
**L'ACHAT
LOCAL!**



ÊTRE MENTOR : J'ADORE !



Pierre Dumaine

Mon ADN :

Mes clients sont des propriétaires d'entreprise, des entrepreneurs en construction et des professionnels. Pour les conseiller adéquatement, je dois apprendre à **bien les connaître, à me mettre dans leur peau et à comprendre leur réalité.**

En 25 ans de carrière, j'ai eu le privilège de discuter avec des humains qui m'ont partagé leurs **défis, leurs préoccupations et leurs succès.**

« Donner au suivant », c'est ma motivation pour vous rencontrer et à mon tour, partager ce que j'ai reçu.

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

ÊTRE MENTOR : J'ADORE !



Richard Séguin

Mon ADN :

J'ai une bonne écoute et je saisis rapidement les difficultés et les embûches que toute nouvelle entreprise traverse. Cette expérience résulte de 40 ans à titre de gestionnaire dans différents domaines d'intervention, de la création d'un produit ou d'une idée, jusqu'à la réalisation et la commercialisation.

Comme mentor, **je guide l'entrepreneur par une intervention appropriée** avec comme résultante un **apaisement devant les défis qui se pointent.**

Après avoir travaillé avec plusieurs mentorés, je constate que **c'est également une expérience enrichissante pour moi!**

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.



LES COMITÉS DE BASSIN VERSANT

du territoire de la MRC des Maskoutains
vous invitent à assister aux assemblées
générales annuelles virtuelles !

Mardi, le 9 juin 2020



Dans la situation actuelle et les mesures mises en place par les gouvernements pour prévenir la propagation de la COVID-19, les comités de bassin versant maskoutains ont le regret de ne pas pouvoir tenir physiquement leur AGA et offrir leur conférence annuelle. **Cependant, nous avons le plaisir de vous inviter à assister de manière virtuelle à l'assemblée de votre choix selon les plages horaires ci-dessous :**

Heure	Comité
9:00 à 9:30	Comité de la Rivière Noire (CRN)
9:45 à 10:15	Comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)
10:30 à 11:00	Comité de bassin versant du Ruisseau Corbin (COBAVERCO)
11:15 à 11:45	Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)
13:00 à 13:30	Comité des bassins versant Delorme et Ferré (CBVDF)
13:45 à 14:15	Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)
14:30 à 15:00	Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS)



Pour assister à l'AGA qui vous intéresse, copiez le lien Zoom suivant dans votre barre de recherche quelques minutes avant l'heure indiquée :

<https://us02web.zoom.us/j/81078835430>

N'hésitez pas à nous joindre pour de plus amples informations à l'adresse suivante: cbv@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 774-3156.

Bienvenue à tous !

Bénévoles recherchés

L'environnement maskoutain vous intéresse? Vous souhaitez prendre part au changement et développer de beaux projets ?

Les comités de bassin versant maskoutains sont à la recherche de bénévoles voulant s'impliquer comme administrateur ou observateur au sein des comités pour la création projets concrets !

Partagez et assistez aux AGA virtuelles !





L'HERBICYCLAGE

Une technique sans effort pour une pelouse verte
et en santé...naturellement!

Qu'est-ce que l'herbicyclage?

C'est une pratique très simple qui consiste à laisser les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte.

Quels sont les avantages?

- ✓ Préserver l'humidité du sol et réduire la nécessité ou la fréquence d'arrosage;
- ✓ Produire un engrais naturel pour la pelouse, car la matière organique retourne au sol;
- ✓ Permettre une résistance naturelle à la sécheresse et aux maladies;
- ✓ Réduire les gaz à effet de serre liés au transport de cette matière vers un centre de traitement.



Des questions?
www.riam.quebec
ou 450 774-2350



VOUS DÉMÉNAGEZ ?
DITES AU REVOIR À VOS DEUX VIEUX COPAINS.

**LE BAC BRUN ET LE BAC VERT
NE DÉMÉNAGENT PAS.**



Ne craignez rien. Vous trouverez deux nouveaux bacs à votre nouvelle demeure. Si vous constatez le contraire, veuillez communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir.

Des questions?

www.riam.quebec
450-774-2350

Les **Conteneurs Maskoutains Inc.**
LOCATION DE CONTENEURS DE 12 À 40 VERGES
 DÉMOLITION • RÉNOVATION • CONSTRUCTION



Daniel Beauregard, prop.
Serge Richer, prop.
 T. : 450 768-7030 • lesconteneursmaskoutains@gmail.com
 845, rue Principale, St-Dominique, QC J0H 1L0

Clinique d'Orthothérapie Serge Arpin

- Massothérapie
- Kinésithérapie
- Orthothérapie

450 774-7601

418, rue Girouard
 Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Membre
 Réseau des massothérapeutes professionnels du Québec



PERFORMANCE PLUS

GARAGE B.M.L. inc.
 Ronald Bilodeau
 PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
CAMIONS LOURDS - AUTOS
AIR CLIMATISÉ

450 773-1814
 1106, Principale, Saint-Dominique, Qc J0H 1L0

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500
 1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

Industries D.

Labonté
Lab. Inc.

Tables hydrauliques industrielles
 Équipements de levage sur mesure
 Conception et fabrication
 Ingénierie

Dany Labonté
 dan.lab@idlltee.com

Tél.: 450.771.2202
 Cell.: 450.278.0147 - Fax : 450.773.2046
 1178, Lussier, St-Dominique (Québec) Canada J0H 1L0

aux ptits soins
 Coopérative de solidarité

www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles... **Nouveau**

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 (Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

BOULANGERIE

MÉNARD
 DEPUIS 1911

Pain canadien - Fèves au lard - Pâtisseries françaises - Beignes
 Chocolat belge - Gâteaux d'anniversaire - Méchoui

1206 rue Principale, Saint-Dominique. **450-773-3735**
 @ boul.menard@hotmail.com f. Boulangerie Ménard

Béton Mobile DALPÉ inc.
 953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com
Béton livré au compteur !

La Boustifaille
traiteur



1040, rue Principale, Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0
 T. **450.774.3535** | F. 450.768.5486

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MIVAC** *Johnny VAC*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

LES CARRIÈRES DE
ST dominique L.TÉE

CLAUDE DUPUIS
Directeur général

BÉTON • BÉTON BCR • PIERRE CONCASSÉ • SABLE • CHAUX

700, rue Principale
Saint-Dominique (Québec)
JOH 1L0
claude.dupuis@carrieresstdominique.com

Bur.: 450 774-2591 poste 243
Sans frais : 1 888 774-2591
Cell.: 450 888-1110
Fax: 450 773-9447

Detaillant autorisé
SERRUPRO




Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

Rénovations J.G. Daudelin inc.



C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec JOH 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.D.C. 1204-2004-30

**ALIMENTS CRUS
POUR CHIENS & CHATS**

COMPLET - SANS PRÉPARATION
100% NATUREL

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



Distributeur des
**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

PHOTO À TITRE INDICATIF.

Pour la région de St-Hyacinthe
514 776-9396
312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0


**Soudure
Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire
Tél./Fax: 450-774-2483
845, Principale, Saint-Dominique Qc JOH 1L0



DONALD BERGERON
Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC JOH 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Partenaire de Desjardins
La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Utilisation de l'eau

L'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis une fois par jour selon les conditions suivantes :

		Jour pair	Jour impair
Arrosage à la main ou à l'aide de tourniquet et autres dispositifs d'arrosage	No civique pair	19 h à 22 h	X
	No civique impair	X	19 h à 22 h
Arrosage à l'aide de système de gicleurs avec contrôle électronique	No civique pair	Minuit à 3 h 19 h à 22 h	
	No civique impair	X	Minuit à 3 h 19 h à 22 h
Arrosage à l'aide d'un contenant de moins de 40 litres	Autorisé en tout temps		
Arrosage de nouvelle pelouse – Demande de permis obligatoire	En tout temps pour une durée de 15 jours		

Lavage de véhicules

		Jour pair	Jour impair
À l'aide d'un boyau muni d'un à l'aide d'un boyau muni d'une lance ou d'autres dispositifs est permis du lundi au vendredi	No civique pair	8 h à 19 h	X
	No civique impair	X	8 h à 19 h
Samedi et dimanche	8 h et 19 h		
Le lavage des véhicules à l'aide d'un contenant est permis en tout temps.			